



PAR COURRIEL

Madame Hélène David  
Députée de Marguerite-Bourgeoys  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
2<sup>e</sup> étage, Bureau 2.31  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Députée,

Nous avons bien reçu votre question inscrite au feuillet du 18 mars 2021 :

*Le 4 novembre 2019, le Conseil supérieur de la langue française rendait publique une étude intitulée « Pratiques linguistiques des ministères et organismes publics du gouvernement du Québec ». Ce rapport est une analyse de la politique linguistique gouvernementale adoptée en 2011. On y constate notamment qu'un peu moins de 40 % des employés de l'État connaissent l'existence de cette politique linguistique. Une grande proportion des employés de l'État ne peut donc pas appliquer cette politique dans le quotidien de leur travail et dans les interactions avec les citoyens québécois.*

*Au lendemain de la publication de ce rapport, le ministre responsable de la Langue française a publié un communiqué de presse où il déclarait en avoir pris connaissance et affirmait vouloir corriger rapidement la situation.*

*Maintenant qu'il s'est écoulé 16 mois suivant l'engagement du ministre à vouloir rectifier la situation, peut-il nous indiquer quelles actions ont été réalisées afin d'améliorer les pratiques linguistiques au sein des ministères et organismes de l'État ?*

En réponse à votre interrogation, nous soulignons que le Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française a mis sur pied un comité consultatif, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française et le Conseil supérieur de la langue française, sur l'optimisation de la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration. Le comité a formulé des recommandations concrètes visant à identifier les principaux enjeux au sujet desquels le personnel de ministères et organismes gouvernementaux devrait être sensibilisé et

déterminer des façons d'optimiser la diffusion des grands principes de cette politique auprès du personnel.

C'est dans ce contexte qu'une campagne de sensibilisation auprès des employés des ministères et des organismes gouvernementaux a été conçue et diffusée afin de renforcer l'exemplarité de l'État en matière d'utilisation et de valorisation du français au travail et en tant que langue de communication avec les citoyens et de renforcer les bonnes pratiques linguistiques du personnel de l'administration publique, dans le respect de la Charte de la langue française. Les thèmes de la première phase de la campagne sont : le français comme seule langue officielle du Québec, l'exemplarité linguistique de l'État, le respect de la Charte de la langue française, la qualité du français dans les communications de l'administration ainsi que les outils linguistiques de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de toponymie.

Notons également que l'Office québécois de la langue française a poursuivi son accompagnement auprès des ministères et organismes gouvernementaux pour l'élaboration ou la révision de leur politique linguistique institutionnelle, afin qu'ils adoptent dans leurs activités des pratiques linguistiques exemplaires, conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration.

Enfin, nous rappelons que le gouvernement compte faire de la langue de l'Administration une pièce maîtresse de son action en langue française qui prévoira plusieurs mesures visant à renforcer l'exemplarité de l'État. À ce titre, le gouvernement déposera un projet de loi modifiant la Charte de la langue française dont le thème de l'exemplarité de l'État devrait être l'un des points centraux des modifications envisagées.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, nos salutations distinguées.

Le ministre de la Justice et ministre responsable de la Langue française,



SIMON JOLIN-BARRETTE